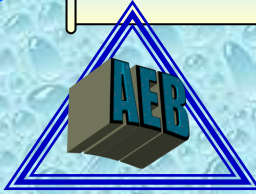


# LETTRE AUX EMPLOYEURS



ASSOCIATION DES EMPLOYEURS DU BURUNDI

Conjuguons nos efforts pour promouvoir un environnement favorable au développement et à la compétitivité de nos entreprises

Numero 15

Décembre 2019

## PLUS DE DEPENSES AU ENTREPRISES POUR RECRUTER DE NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL



Photo du Vice - Président de l'AEB qui explique l'utilité de l'application "my profile" aux entreprises

En vue de venir en aide aux entreprises qui souffrent de l'injustice de ne pas trouver les profils recherchés mais aussi des coûts élevés liés au recrutement de nouvelles unités, l'AEB a développé sur son site web une application qui réponds efficacement à ce défis.

Son service consistera à donner, sur son site web, l'accès à une plateforme où les chercheurs d'emploi pourront conserver leurs CV pour y attendre des employeurs intéressés par leurs profils et aux employeurs de pouvoir sélectionner automatiquement à travers cette plateforme les employés répondant aux profils recherchés.

Des données sur l'offre et la demande de l'emploi découlant de cette relation seront disponibles en temps réel et automatiquement actualisées. Les employeurs en besoin de recrutement de nouvelles unités auront l'accès à ce système qui leur permettra de définir le profil recherché par l'aide d'un formulaire préétabli et de recevoir automatiquement la liste des chercheurs d'emploi répondant aux critères fixés ainsi que leurs dossiers en ligne (CV et toute autre information en rapport avec le candidat). Ils n'auront pas besoin de recevoir des milliers de dossier physiques à analyser, parce que la sélection se fera automatiquement en ligne et seuls les candidats sélectionnés seront contactés pour passer aux étapes suivantes de recrutement. L'entreprise désirant recruter une main d'œuvre par le biais de l'application « *my profile* » pourra demander l'assistance technique de l'AEB ou le faire elle-même sur base d'un accès fourni par le Secrétariat Général de l'AEB. Ce service sera gratuit pour les entreprises membres en ordre avec le paiement des cotisations.

## LE PLAIDOYER POUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé est largement reconnu par la communauté nationale et internationale comme moteur du développement économique. Son développement est non seulement synonyme de la croissance économique mais également source de création de richesses et d'emplois. Par ailleurs, le développement du secteur privé est également perçu comme l'un des éléments aidant à garantir la sécurité et la paix sociale. Il doit par conséquent être mis en avant dans les programmes de développement en général et dans les programmes des leaders politiques en particulier.

Ainsi, à la veille des élections générales de 2020, l'AEB avec le financement du Programme de Coopération des Employeurs des pays bas( DECP) a donc, pris l'initiative d'élaborer un document de plaidoyer pour le développement dudit secteur et de sensibiliser les responsables des partis politiques burundais sur l'impérieuse nécessité de faire de ce développement une priorité. Tous ces responsables devraient s'approprier des propositions contenues dans ce document de plaidoyer.

A travers ce document de plaidoyer, il a été souligné que le secteur privé burundais reste peu développé, non performant et non compétitif. De plus, malgré les efforts consentis par le Gouvernement du Burundi pour améliorer et/ou moderniser l'environnement du cadre légal et réglementaire des affaires, malgré également ses initiatives pour développer le secteur privé, le pays fait face à un certain nombre d'obstacles. La première préoccupation est le déficit énergétique. D'autres contraintes sont notamment : le manque d'infrastructures appropriées, le problème d'accès au financement bancaire, le faible niveau du capital humain. D'autres défis sont encore à relever, c'est en l'occurrence : (i) améliorer le climat des affaires et assurer la stabilité politique, (ii) améliorer la bonne gouvernance, (iii) instaurer une justice indépendante et impartiale, (iv) assurer une croissance économique soutenue (v) Résorber le problème du chômage et, (vi) avoir accès aux financements et obtenir les soutiens des Partenaires Techniques et Financiers.

Les activités à mener en vue de développer le secteur privé au Burundi et pour faire face aux différents défis relevés sont groupées sous 10 objectifs principaux: (i) assurer la bonne gouvernance économique, (ii) améliorer le cadre légal et institutionnel, (iii) résorber les problèmes liés aux infrastructures, (iv) appuyer l'entrepreneuriat (v) adopter les stratégies de promotion des innovations dans les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois, (vi) promouvoir l'emploi, (vii) promouvoir la protection sociale, (viii) encourager les opérateurs de l'économie informelle à se formaliser, (ix) valoriser le capital humain, (x) intégrer l'économie régionale et mondiale.

Les priorités ci-haut indiquées ont été présentées et validées à l'atelier tenu par l'AEB en date du 12/12/2019 à l'hôtel Club du Lac Tanganyika.

Il importe de noter que l'ensemble des propositions ci-haut s'adressent prioritairement au Gouvernement qui sera issu des élections générales mais également aux différents partenaires intéressés par la question du développement du secteur privé.

Ce document sera imprimé et communiqué aux responsables des partis politiques agréés au Burundi pour leur servir d'inspiration dans l'élaboration de leurs projets de société.